

ne sont pas compliqués, et je vais les résumer.

Nous voulons faire en sorte, en premier lieu, que le consommateur canadien soit assuré d'une protection totale contre la fraude, la tromperie et les manœuvres commerciales déloyales; en deuxième lieu, qu'on lui offre les normes maximales de qualité, de sécurité et de protection pour les marchandises ou les services; en troisième lieu, qu'on lui procure une information complète et exacte pour le guider dans ses achats; en quatrième lieu, qu'on lui accorde une représentation forte et agissante au sein des conseils du gouvernement; en cinquième lieu, qu'il s'engage dans les débats et les discussions sur les décisions qui touchent à ses intérêts vitaux de consommateur; en sixième lieu, qu'on lui procure le plus large accès à cette extraordinaire réserve de richesses qu'est le marché canadien. Pour tout cela, nous nous efforçons de créer un ministère qui utilise tout d'abord ce qu'il y a de mieux dans les programmes et les méthodes modernes d'organisation afin que chaque dollar dépensé par les services du gouvernement le soit à bon escient.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il une question?

L'hon. M. Turner: J'aimerais terminer mes remarques, monsieur l'Orateur. Deuxièmement, le ministère analysera et coordonnera l'activité fédérale; troisièmement, il assurera l'application efficace des mesures législatives existantes et en concevra, au besoin, de nouvelles; quatrièmement, il travaillera de concert avec les provinces, l'entreprise et les associations de consommateurs; cinquièmement, il entreprendra des recherches sur les problèmes complexes que posent nos marchés; sixièmement, il diffusera les meilleurs renseignements possibles sur les questions qui intéressent les consommateurs; septièmement, il recevra les demandes de renseignements et les plaintes des consommateurs, y répondra, les soumettra au ministère fédéral compétent ou les présentera au ministère provincial en cause, si la question est du ressort provincial. Enfin, le ministère exercera son influence auprès du gouvernement en vue de l'adoption de mesures législatives favorables aux consommateurs.

● (3.40 p.m.)

Comme c'est le cas pour tous les avant-projets, le nôtre pourra subir des changements et des modifications. Les débuts seront difficiles et nous n'aurons pas toujours nos coudées franches, mais soyez certain, monsieur l'Orateur, que je suis résolu à mettre ce projet à exécution et à faire en sorte que les consommateurs canadiens soient traités comme ils le méritent.

J'aimerais traiter brièvement de la question des corporations et je pourrais peut-être entendre maintenant la question de mon ami, le député de Bow-River.

M. Woolliams: Voici ma question: les objectifs du ministre sont sans doute très louables, mais croit-il sérieusement, comme ministre et bon avocat, que ce nouveau conseil et le nouveau ministre seront capables de réglementer et même de stabiliser les prix, étant donné que tous les Canadiens sont aujourd'hui aux prises avec la vie chère?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, j'ai exposé entièrement mon opinion sur ce sujet à l'étape du projet de résolution et hier soir. Toutefois, le député connaît sans doute les limites que la constitution nous impose directement dans le domaine des prix. La loi relative aux enquêtes sur les coalitions nous permet d'exercer une certaine influence sur les éléments de concurrence qui font fluctuer les prix et nous disposons du poids de l'opinion publique, mais ce sont les provinces qui disposent de l'autorité accordée directement par la constitution pour la réglementation des prix en temps de paix.

J'aborderai maintenant le sujet des corporations et de leurs titres, vu que l'alinéa b) de l'article 5 du bill traite de ce très important secteur des attributions du ministère. Je l'ai dit dans mon exorde, le bill fait état d'un sujet nouveau: les titres des corporations.

Au Canada, les opérations des marchés de capitaux constituent un élément vital de notre croissance économique. L'efficacité et la réputation de nos marchés des valeurs intéressent la nation au plus haut point. Nous étudions présentement la structure de nos règlements relatifs aux valeurs, leurs lacunes et leurs imperfections. Nous cherchons quelles mesures législatives fédérales seraient utiles dans cette sphère.

Les députés le savent peut-être, nous étudions également une proposition intéressante de M. Langford, président de l'*Ontario Securities Commission*, visant la création d'un organisme fédéral-provincial investi de pouvoirs de réglementation en ce qui concerne les valeurs mobilières. Nous devons décider quelle sorte d'organisme servira le mieux à appliquer des mesures législatives fédérales sans double emploi, retard ou dépenses déraisonnables.

En parlant des valeurs mobilières à la conférence fédérale-provinciale d'avril dernier, je songeais à quatre domaines où le gouvernement fédéral pourrait prendre l'initiative. Premièrement, il devrait encourager toutes les provinces à adopter des lois uniformes et faire tout son possible pour assurer une telle uniformité. Deuxièmement, nous devrions établir un centre de renseigne-